TIMOR TL5502

pelo Supremo Tribunal Administrativo e sobre os quais este último lavrou acórdãos pondo em causa a regularidade dos processos administrativos.

3 — A Comissão apresentará o seu relatório num prazo de 6 meses.

4 — De acordo com as disposições legais e regimentais em vigor, a Comissão poderá dotar-se dos meios necessários à execução dos seus mandatos, nomeadamente através da requisição e destacamento de técnicos qualificados ou da aquisição de serviços especializados.

O Presidente do Grupo Parlamentar Socialista, *José Luís do Amaral Nunes.*

Ratificação n.º 51/IV — Decreto-Lei n.º 267/85, de 16 de Julho

Ex.mo Sr. Presidente da Assembleia da República:

Os deputados abaixo assinados, ao abrigo das disposições constitucionais e regimentais aplicáveis, requerem que o Decreto-Lei n.º 4/86, de 6 de Janeiro, publicado no *Diário da República,* 1.ª série, n.º 4, que «dá nova redacção ao artigo 81.º do Decreto-Lei n.º 267/85, de 16 de Julho (Lei do Processo dos Tribunais Administrativos)», seja submetido à apreciação da Assembleia da República para efeitos de recusa de ratificação.

Assembleia da República, 9 de Janeiro de 1986. — Os Deputados: *António Vitorino* (PS) — *Magalhães Mota* (PRD) — *José Manuel Mendes* (PCP) — *João Corregedor da Fonseca* (MDP/CDE) — *Lopes Cardoso* (Indep.) — *João Amaral* (PCP) — *José Carlos Vasconcelos* (PRD) — *Jorge Lemos* (PCP) — *Armando Lopes* (PS) — *José Manuel Tengarrinha* (MDP/CDE).

GRUPO PORTUGUÊS DA UNIÃO INTERPARLAMENTAR

Relatório

A 74.ª Conferência da União Interparlamentar teve lugar de 2 a 7 de Setembro último em Otava. A delegação parlamentar a que presidi integrava ainda os deputados Luís Saias (PS), Guido Rodrigues (PSD), Jorge Lemos (PCP) e Nogueira de Brito (CDS).

A agenda de trabalhos da Conferência incluía dois debates fundamentais.

O primeiro dizia respeito à contribuição dos parlamentos para o Ano Internacional da Juventude, abrangendo dois aspectos, essencialmente:

O pleno exercício dos direitos dos jovens à educação, à formação profissional, ao trabalho e à segurança social;

A promoção dos meios jurídicos e outros da luta contra o tráfico internacional ilícito de droga, incluindo a preparação de uma nova convenção pela Comissão de Estupefacientes das Nações Unidas.

Sobre estas questões intervieram, por parte da delegação portuguesa, os deputados Luís Saias e Nogueira de Brito, tendo sido adoptada, por consenso, uma resolução.

O segundo ponto da agenda respeitava à contribuição dos parlamentos para a consolidação da obra de descolonização que vem sendo prosseguida pelas Nações Unidas desde há 40 anos.

O deputado Jorge Lemos e eu próprio usámos da palavra neste debate. A resolução sobre este ponto da agenda foi adoptada por maioria.

Como é tradicional, a Conferência incluiu ainda um debate geral sobre a situação política, económica e social no Mundo. Por parte da delegação portuguesa, tive oportunidade de intervir sobre os problemas da paz no Mundo, tendo o deputado Guido Rodrigues abordado as questões da dívida externa.

A Conferência adoptou um ponto suplementar à agenda que teve por objecto a contribuição dos parlamentos para a determinação das medidas e acções a empreender para eliminar o fardo da dívida externa que pesa sobre os países em desenvolvimento. Sobre esta matéria foi adoptada, por consenso, uma resolução.

No decurso da Conferência de Otava, a União Interparlamentar associou-se, através de uma sessão especial, às comemorações do 40.º aniversário da ONU.

O Conselho Interparlamentar, órgão da União em que participam 2 delegados por país, realizou 2 reuniões e dos diversos pontos da agenda destacarei 2 questões relevantes: a eleição do presidente do Conselho Interparlamentar e a apreciação do relatório do Comité Especial sobre as Violações dos Direitos dos Parlamentares.

Foi eleito presidente do Conselho Interparlamentar, por um período de 3 anos, o Dr. Hans Stercken, da República Federal da Alemanha, cuja candidatura foi proposta pelo Grupo dos «Dez Mais» (grupo ocidental), em que a delegação portuguesa participa.

O Comité Especial sobre as Violações dos Direitos dos Parlamentares apresentou ao Conselho o seu relatório, em que dá conta da situação de 97 parlamentares e antigos parlamentares em 8 países: Chile, Indonésia, Uganda, Irão, Somália, Turquia, Vietname e Zimbabwe, tendo proposto diversas resoluções, que o Conselho adoptou.

Foi ainda aprovado pelo Conselho o programa de actividades da União para o corrente ano, estando prevista a realização da próxima Conferência para a cidade do México durante o mês de Abril.

Para esta Conferência estão propostos os seguintes debates:

1) A contribuição dos parlamentos:
   - *a*) Para o fim da corrida aos armamentos e para o desarmamento efectivo, no que respeita, nomeadamente, à militarização do espaço extra-atmosférico, às armas nucleares e clássicas e às armas químicas;
   - *b*) Para a luta eficaz contra o terrorismo internacional;
   - *c*) Para a suspensão dos focos de tensão no Mundo e, em particular, os esforços desenvolvidos pelo Grupo de Contadora;

2) A contribuição dos parlamentos para a aceleração do progresso económico dos países em

desenvolvimento através de uma melhoria das condições de troca internacionais e por uma utilização da ciência e tecnologia de modo a favorecer o bem-estar da Humanidade, em geral, e a saúde e o bem-estar das pessoas idosas, em particular;

3) Debate geral sobre a situação política, económica e social no Mundo.

Chamámos igualmente a atenção de todos os deputados para a realização no corrente ano da VI Conferência Interparlamentar sobre a Segurança e a Cooperação Europeias, que terá lugar em Bona no final de Maio. Trata-se de uma conferência da maior importância, que a UIP promove de 3 em 3 anos, e nela se analisam os principais problemas da cooperação e segurança europeias, quer no domínio do desenvolvimento e do desarmamento, quer nas áreas da economia, ciência, tecnologia e ambiente.

Prestes a terminar as funções do actual conselho directivo do Grupo Português da União Interparlamentar, quero manifestar o meu apreço a todos os que nele participaram e salientar a harmonia que nele sempre se manifestou.

Lisboa, 14 de Janeiro de 1986. — O Presidente do Grupo Português da UIP, *Raúl Rêgo*.

L. Saias, Portugal (point 4)

M. le Président, Chers Collègues: Les parlementaires portugais se félicitent sur la proclamation par les Nations Unies de l'Année internacionale de la jeunesse.

Cette opportune proclamation a correspondu aux préoccupations des parlamentaires portugais sur la situation de la jeunesse dans mon pays et dans le monde.

D'ailleurs le souci du Parlement portugais sur les problèmes de la jeunesse est bien évident et il est démontré par l'existance d'une commission parlementaire permanente (la Commisssion de la jeunesse), où participent beaucoup de députés qui sont eux-mêmes des jeunes.

La Constitution de la République portugaise consacre les droits fondamentaux de l'homme reconnus à tous les citoyens sans aucune discrimination, y compris, évidemment, les jeunes.

Mas la loi fondamentale établit en plus une protection spéciale à la jeunesse dans le but de la réalisation de ses droits économiques, sociaux et culturels, notamment en ce qui concerne l'accès à l'enseignement et au travail.

En prêtant toute son attention à la célébration de l'Année internationale de la jeunesse, l'Assemblée de la République a adopté, au mois de janvier, une résolution où elle a déclaré la priorité des débats sur les propositions et projets de loi concernant les problèmes de la jeunesse et l'Assemblée a aussi promu, à travers la Commission parlementaire de la jeunesse, la réalisation d'une conférence nationale sur les problèmes de la jeunesse qui a eu pour thème «la participation, le développement et la paix».

Cette Conférence nationale de la jeunesse portugaise a eu lieu au cour du mois de mai dans les instalations du Palais du Parlament et elle a eu la participation de plusieurs organisations de jeunes, quelques-unes étant liées aux partis politiques, d'autres étant sans connotation politique (des associations écologiques, culturelles, etc.) Pendant trois jours les jeunes ont pu débattre leurs problèmes avec une totale liberté et un grand enthousiasme, révélant une connaissance profonde des questions et un sens remarquable de leurs responsabilités.

Cette Conférence a montrée, avant tout, l'attachement de la jeunesse portugaise à la démocratie et leur conviction très claire que la démocratie est le chemin, le seule chemin à prendre pour la réalisation de ses aspirations et la satisfaction de ses droits.

Cette Conférence a permis aussi de détecter les souhaits les plus généralisés des jeunes portugais, qui sont la réalisation du bonheur individuel et collectif, la paix et la liberté.

Parmi les questions qui préoccupent le plus la jeunesse portugaise se trouvent le chômage et l'accès à l'enseignement.

Le problème du chômage atteint durement les jeunes portugais (deux-tiers des chômeurs sont des jeunes, dont la majorité sont des femmes).

En ce qui concerne l'enseignement, la Conférence a souligné l'insuffisante adéquation des études à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes gens. La Conférence a aussi reconnu la nécessité de la définition par l'État d'une politique globale pour la jeunesse, avec la participation des jeunes.

La célébration de l'AIJ a encore incité les parlementaires à présenter plusieurs propositions de loi visant les problèmes de la jeunesse, dont je cite les initiatives concernant le système national d'éducation, la création de nouveaux emplois, les clubs d'emploi pour les jeunes, l'extension de la sécurité sociale aux jeunes qui cherchent leur premier emploi, les initiatives locales pour la création d'emplois, etc.

En résumé, je peux dire que le Parlement portugais a contribué d'une façon efficace à l'AIJ, cherchant à promouvoir les droits de la jeunesse. Espérons que ces initiatives puissent être poursuives au cours de la prochaine session parlementaire.

Monsieur le Président, le peuple et les députés portugais sont bien conscients des dangers sociaux qui résultent du trafic illicite de la drogue et de la vulnérabilité de la jeunesse à l'usage des stupéfiants et des substances psychotropes.

L'abus de drogue n'est pas encore, au Portugal, un problème social très grave, mais le peuple a un sentiment très vif de rejet et de condamnation vis-à-vis des comportements illicites concernant la drogue. Pour cette raison, les parlementaires, aussi bien que toutes les autorités portugaises, sont prêts à collaborer dans toutes les initiatives, soit au niveau national, soit au niveau international, qui puissent contribuer à combattre le traffic illicite et de la consommation abusive des drogues.

Il est opportun de rappeller que le Portugal a signé la Convention unique sur les stupéfiants et la Convention sur les substances psychotropes. Le Portugal a aussi adopté récemment de nouvelles lois sur ces matières, de façon à pouvoir disposer de moyens préventifs et répressifs contre la production, le trafic et l'abus de drogues.

L'orientation générale de cette nouvelle législation va dans le sens de la punition très sévère du trafic de drogues (les peines peuvent aller jusqu'à 16 ans de prison pour les responsables des organisations de tra-

fiquants) et d'établir des peines légères pour les toxicomanes.

Cette législation prévoit encore des procédures très souples de coopération au niveau international. Je peut donc affirmer, sans peur de me tromper, que la législation portugaise est assez avancée en ce qui concerne la lutte contre les pratiques illicites dans la domaine des drogues et des substances psychotropes.

On peut conclure de ce que je viens de dire que le Parlement portugais sera favorable à l'adoption d'une nouvelle convention préparée au sein des Nations Unies qui puisse renforcer les moyens juridiques internationaux de combat au trafic illicite des drogues.

Le Parlement portugais prendra sûrement aussi les dispositions nécessaires à l'adaptation de la législation nationale à cette convention, de façon à garantir sa pleine efficacité.

Les députés portugais veulent, enfin, assurer à tous les Collègues ici présents la meilleure disponibilité pour collaborer activemente à toutes les actions qui puissent contribuer à la lutte contre le fléau de la drogue.

J. Nogueira de Brito, Portugal (point 4)

La reconnaissance de l'importance du rôle de la jeunesse dans la construction de l'avenir a mené les Nations Unies à proclamer cette année 1985 l'Année internationale de la jeunesse.

Au Portugal, le Gouvernemment a aussi créé une commission chargée spécialement de la coordination de toutes les initiatives inscrites dans les commémorations de l'AIJ.

Le Parlement a décidé, à son tour, de promouvoir une réunion spéciale de la Commission de la jeunesse avec la participation de toutes les associations de jeunesse, pour débattre les problèmes qui se posent aux jeunes et étudier les solutions qu'ils proposent. Cette réunion a eu lieu au mois de mai 1985.

La décision des Nations Unies et les diverses initiatives que, comme au Portugal, ont été organisées représentent la conscience de que ce qui compte vraiment c'est l'attitude des institutions politiques et sociales face à la jeunesse. C'est la reconnaissance de la necessité d'accorder une attention particulière aux problèmes de la jeunesse, éprouvée par une société qui a témoigné un grave conflit de générations qui a été à l'origine des événements du mai 68 en France.

Malheureusement, cette situation ne peut pas être modifiée par des déclarations plus ou moins solennelles ou des manifestations publiques plus ou moins bien organisées. Elle ne peut non plus être corrigée par des initiatives spécifiques pour les jeunes, des compromis plus ou moins sérieux de participation à la vie politique pris très souvent par des pays où les responsables politiques sont, en moyenne, d'âge très élevé.

En effet, l'isolement des jeunes commence, presque toujours, dans la famille. Et le fléau de la drogue, en étant aussi le résultat de la criminalité dans un monde dominé par des habitudes de consommation, il est encore une conséquence de la solitude des jeunes. L'abus de drogue devient un moyen de trouver un refuge pour une vie qui n'a pas de sens ou une raison de solidarité capable d'engendrer des nouvelles collectivités.

Mais la jeunesse est aussi particulièrement touchée par les problèmes posés par la situation économique actuelle du monde et surtout par le chômage. Le manque d'emploi représente pour beaucoup de jeunes un avenir sans perspectives et leur situation s'aggrave quand ils ne trouvent plus le soutien de la famille.

Au moment actuel de l'histoire où les jeunes ont une conscience claire des exigences de l'évolution technologique, il est particulièrement pénible de ne pas leur offrir les chances d'utiliser leurs capacités.

Dans mon pays, le chômage — et surtout le chômage des jeunes — est une des conséquences les plus dramatiques de la crise, une crise provoquée surtout par la croissance démesurée du secteur publique de l'économie qui se reflet au déficit budgétaire et à la dette extérieure.

Les conditions qui nous sont imposées, à cause de cette dette, par les créanciers, ont réduit le produit, en 1984, de 1,7 et ont fait monter le chômage de 3,8 dans la même période.

Heureusement que les jeunes sont, aujourd'hui, en train de réagir d'une façon différente face à ces problèmes et cela a été démontré, sans doute, par le magnifique mouvement de solidarité envers les pays du tiers monde.

Dans ces pays les problèmes des jeunes sont d'une nature différente. Là où il y a la famine c'est le problème de la survie qui se pose.

Toutefois je crois que le droit des jeunes qui doit être protégé avant tout est celui de pouvoir compter sur une saine ambiance familiale. Voilà pourquoi l'action des parlamentaires dans la protection et la défense des droits de la jeunesse doit être une action de protection de la famille.

La tâche du Parlement, en tant que siège du pouvoir législatif, devra donc se traduire par l'adoption de mesures dans ce sens, touchant les différents aspects du problème, de la fiscalité au logement, en passant par l'éducation et la sécurité sociale.

D'autre part, en détenant le pouvoir législatif, aussi bien que le pouvoir de contrôle sur l'activité des gouvernements, les parlements doivent s'opposer aux mesures qui puissent avoir des effets négatifs sur la famille en tant qu'entité sociale et morale, surtout dans des domaines où celle-ci a un rôle décisif, comme il est, sans doute, le domaine de l'éducation.

Les parlements sont encore en condition d'entreprendre des initiatives, de nature fiscale et autre, en faveur de l'emploi des jeunes et de l'extension des bénéfices de la sécurité sociale en cas de chômage ou de manque d'emploi aux jeunes en quête du premier emploi.

Mais dans ce domaine il faut surtout que les parlements prennent des mesures qui favorisent la récupération économique, qui permettent aux entreprises d'avoir les conditions de créer de l'emploi.

Alors on pourra espérer que les jeunes auront des possibilités réelles de participation active dans la vie de la communauté et à son développement.

R. Rêgo, Portugal (point 5)

Il me semble qu'il faut toujours distinguer entre colonialisme et colonisation; il faut aussi insister que la décolonisation peut être le passage d'un territoire, d'un pays, à l'indépendence, par la violence, même par une guerre, ou seulement par accord entre le pays colonisateur et le pays colonisé. Le phénomène du

colonialisme peut exister, et existe, avec l'exploitation d'une territoire, parfois même un territoire indépendent, en théorie, par un autre pays qui le domine et l'assujettit.

Le phénomène du colonialisme ne s'exerce pas seulement sur des territoires peu développés, mais parfois sur des territoires plus riches que celui du colonialiste qui les exploite. En effet, le concept de colonialisme ne s'applique pas seulement à des pays, à des territoires; mais le phénomène de l'exploitation colonialiste peut être traduit par la domination d'une race sur une autre race, dans le même territoire; par une famille ou une caste sur beaucoup d'autres familles ou sur d'autres castes.

Colonialisme ou colonisation existent depuis toujours. Ce n'est pas un phénomène moderne, ni les colonies sont nées avec les découvertes portugaises et espagnoles du XV^{e} et XVI^{e} siècles. Grecs, Phéniciens, Romains et Carthaginois ont vécu sous l'exploitation de leurs voisins; et l'Espagne, la Gaulle, la Bretagne, ont été des colonies bien avant l'Amérique et l'Afrique. Et on pourrait citer des exemples de pays théoriquement souverains aujourd'hui qui ne disposent pas d'eux-mêmes, qui sont des colonies; on pourrait citer des pays ou des territoires où une caste ou une race, parfois même majoritaire, sont exploitées dans ses droits ou dans son travail par une autre race, ou une autre caste.

Notre temps restera dans l'histoire comme l'époque de la décolonisation. Mais qu'est-ce que la décolonisation? Il me semble que la vraie décolonisation n'est rien d'autre que la reconnaissance, parfois forcée, par un pays ou une race ou une force sociale quelconque, que d'autres pays, d'autres races ou d'autres forces sociales ont les mêmes droits de tous les hommes et pays indépendants. Que ces pays peuvent disposer d'eux-mêmes, de leur destin.

Qu'est-ce que la décolonisation? La reconnaissance du droit de tous les hommes à la démocratie. Ils ne peuvent pas être étouffés dans leurs aspirations ni dans leur régime. Leur langue ou leurs relations avec les autres communautés ne peuvent pas leur être dictées de force par d'autres pays, hommes, races ou communautés. La décolonisation est un chemin vers l'égalité des hommes et des pays.

La décolonisation ne peut pas être seulement le changement de dominateur. Elle ne peut non plus être l'imposition d'une domination et d'une langue et d'un régime contre la volonté d'une communauté qui a sa langue, sa religion, ses coutumes ancestrales; et je pense concrètement à ces terribles luttes de races et religions qui déchirent en quelques continents tel que l'Afrique en ce moment.

La décolonisation doit être toujours une marche de tous les hommes vers la liberté, vers la vraie démocratie des pays et des peuples.

Jorge Lemos, Portugal (point 5)

M. le Président, Chers Collègues: Le Portugal doit contribuer activement en vue de parachever et consolider l'oeuvre de la décolonisation, c'est-à-dire pour l'élimination du colonialisme, du neocolonialisme, du racisme, du sionisme et de l'apartheid. C'est une mission historique de notre peuple qui découle de la lutte menée au Portugal par les forces démocratiques contre le régime colonial-fasciste et qui est consacrée à la Constitution de la République portugaise.

Permettez moi, tout d'abord, de me prononcer au sujeit de ce qui se passe à ce moment en Afrique du Sud, où le régime de l'apartheid insiste à rester au pouvoir contre la volonté de la majorité du peuple. Depuis la déclaration de l'état d'émergence, les massacres menés par les autorités de Pretoria contre les populations noires se succèdent tous les jours, aussi bien que les assassinats massifs; les blessés se comptent par des milliers, des prisons arbitraires continuent, les droits de l'homme ne sont pas respectés. Le régime de l'apartheid, face à la condamnation de l'opinion publique mondiale, devient de plus en plus isolé.

À notre avis, les événements des derniers jours démontrent très nettement que le moment est venu non seulement de denoncer par des paroles ce qui se passe em Afrique du Sud, mais surtout d'entreprendre des actions concrètes, notamment le boycott international au régime de Pretoria, qui permettent de mettre un point final aux crimes des racistes, de les isoler et de supprimer le régime de l'apartheid en accord avec les décisions de l'ONU.

Les communistes portugais veulent saluer, à cette 74ème Conférence interparlementaire, la lutte des patriotes du Conseil national africain à l'interieur de l'Afrique du Sud et l'important rôle qu'ils mènent pour le bouleversement du régime de l'apartheid à son pays. C'est aussi le moment d'éxiger la libération immédiate de Nelson Mandela et de tous les autres patriotes sud-africains emprisonnés par les racistes et d'entreprendre des actions concrètes pour achever cet objectif.

Aujourd'hui il est très claire qu'il n'y aura pas de complète décolonisation tant que le racisme et l'apartheid se maintiennent. Ce sont les faits qui le démontrent!

C'est aussi pour cette raison que nous considérons qu'il faut soutenir la lutte du peuple de la Namibie et de son légitime représentant, la SWAPO, pour la cessation immédite de l'occupation du pays par les troupes racistes de l'Afrique du Sud et pour l'indépendance et, en même temps, nous devons intervenir pour la rapide mise en oeuvre de la résolution 435 de l'ONU. Il faut aussi exiger le retrait immédiat des troupes du régime de Pretoria du territoire de la République populaire d'Angola et condamner fermement les agressions sucessives perpetrées par l'Afrique du Sud contre l'Angola, le Mozambique et d'autres États de la ligne du front. Nous soutenons aussi la lutte du peuple sahraoui pour son droit à l'autodétermination et à l'independance.

Entreprendre des actions tel que celles qui sont proposées contre le régime de l'apartheid sera, sans doute, une bonne façon d'assurer la contribution des parlements en vue de parachever et de consolider l'oeuvre de décolonisation engagée depuis 40 ans par les Nations Unies, donnant un contenu concret au point 5 de l'ordre du jour de notre Conférence.

Chers Collègues, le problème de la décolonisation ne se pose pas seulement dans le Sud de l'Afrique, il se pose partout où l'impérialisme fait des efforts pour imposer aux peuples des régimes et des systèmes qu'ils ne veulent pas. C'est ce qui se passe, par exemple, en Amérique centrale, et je cite notamment les actions entreprises par les États-Unis, que nous condamnons,

contre le gouvernement légitime de Nicaragua, soit par l'embargo économique, soit par le soutien financier, matériel et en armements aux groupes des «contras», qui essaient de déstabiliser le régime de la Nicaragua libre et démocratique.

En ce qui concerne le Moyen-Orient, nous pensons qu'il faut intervenir en faveur d'une paix juste et durable dans la région et cela doit signifier la fin de la politique agressive et expansioniste des sionistes d'Israël et de l'impérialisme. Pour y arriver, il faut exiger le retrait d'Israel des territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, reconnaître les droits nationaux du peuple palestinien à l'édification de son propre état indépendant et souverain sur son territoire, aussi bien que reconnaître l'OLP en tant que seul et légitime représentant du peuple palestinien.

Finalement, permetez-moi, Chers Collègues, de demander votre attention sur ce qui se passe au Timor oriental.

Toutes les informations coincident sur le fait que les forces fascistes d'Indonésie, qui ont occupé le Timor en 1975, pratiquent les plus grandes violences contre le peuple maubère, avec des assassinats massifs et d'autres atrocités qui assument le caractère d'un vrai génocide.

Toutes les informations confirment aussi que le peuple maubère mène une résistance résolue et héroïque et que cette résistance est conduite par une force politique, la FRETILIN.

Selon la Constitution de la République portugaise, le Portugal doit, en harmonie avec le droit international, promouvoir et assurer le droit à l'indépendance du Timor oriental. Face à l'ONU, le Portugal est la puissance administrative. Nous voulons réaffirmer la ferme conviction des communistes portugais que les destins des peuples ne peuvent pas être négociés contre leur propre volonté. Voilà porquoi nous pensons qu'aucune négociation ne peut décider sur l'avenir du Timor oriental, aucune position ne doit être adoptée à ce sujet, sans la participation du peuple du Timor lui-même et de ses légitimes représentants, la FRETILIN.

C'est dans ce but, tenant compte du point de l'ordre du jour en discussion, que je voulais attirer l'attention et faire appel à la solidarité des parlementaires ici présents. Et nous réaffirmons qu'indépendamment de la position prise par le Gouvernement portugais (qui, à notre avis, le long des dernière années n'a pas développé des efforts pour accomplir ce qui determine la Constitution de la République) les communistes portugais ne cesseront pas leur lutte, dans le cadre des résolutions de l'ONU, pour que le peuple du Timor oriental, aujourd'hui soumis à l'occupation militaire indonésienne, puisse exercer le droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

Chers Collègues, je suis sur que cette 74ème Conférence de l'Union interparlementaire, en prenant des mesures pour renforcer la contribution des parlements en vue de parachever et de consolider l'œuvre de décolonisation engagée depuis 40 ans par les Nations unies, ira représenter un point haut dans le soutien de la lutte contre le colonialisme, le racisme, le sionisme, l'apartheid et l'impérialisme et ouvrir de nouvelles possibilités dans le combat pour la paix, la sécurité des peuples et l'indépendance nationale.

C'est avec cet esprit que nous participons au débats, en commission et en plénière, et que nous examinerons les propositions qui visent renforcer les actions des parlementaires et des parlements pour parachever et consolider la décolonisation partout dans le monde.

Merci de votre attention.

R. Rêgo, Portugal (point 6)

La 74e Conférence de l'UIP se réunit à Ottawa dans un moment particulièrement difficile pour la paix du monde. Il semble qu'on nous a voulu donner l'exemple d'un pays developpé, amant de la paix et où les citoyens le sont de plein droit, tous, et non par le faveur d'un clan, d'une race, d'une classe sociale. C'est que la paix est indivisible et il ne peut pas y avoir de paix dans une société où les droits des citoyens ou ceux d'une part des citoyens, qu'ils soient blancs, noirs ou jaunes, ne sont pas respectés.

La paix dans une société, dans le monde, avant d'être effective dans les rues, dans les conférences, doit exister dans la famille, entre voisins; avant d'être effective partout, elle doit être effective dans chaque continent, dans chaque région du globe. Il ne peut pas y avoir de santé dans un corps s'il y a un membre qui souffre.

La paix est indivisible et il faut maintenir la paix partout dans le monde. Il fallait mettre hors la loi tous ceux que font la guerre avant qu'ils aient essayé tous les moyens de paix, de vivre cordialement avec leurs voisins, contre tous les racismes, les ségrégations.

40 ans sont passés depuis que la Seconde Guerre mondiale se termina sous le signe de la destruction nucléaire; et le monde, effrayé, a peur d'un nouveau cataclysme qui pourrait aller jusqu'à la destruction de l'homme. Nous avons eu 40 ans de paix dans de monde, c'est-a-dire, 40 ans où la guerre universelle ne sévit pas; mais nous n'avons pas eu encore un seul moment où le monde entier connut la paix d'un extrême à l'autre de la planète.

Les nations doivent se respecter les unes les autres; mais pour que la paix soit universelle elles doivent bien respecter toutes les nations, les droits de tous les citoyens. La base de toute confiance entre un homme et un autre homme est l'égalité des droit entre tous, l'égalité des devoirs civique aussi. Il n'y a pas d'hommes-dieux; il ne peut pas y avoir aussi des hommes--tabou. La démocratie doit être la règle entre les États; elle doit être aussi la règle dans les lois de chaque pays.

Il y a plus de deux siècles déjà que le mouvement de l'indépendance commençait chez tous les peuples américains; dans 4 ans on fêtera le deuxième centenaire de la Révolution française. La liberté, l'égalité, la fraternité, ne peuvent pas être simplement trois mots inscrits sur le fronton des grands édifices, des beaux monuments. Plus que ça ils doivent pénétrer les législations et — ce qui vaut mieux — les coutumes de tous les pays, de tous les peuples. Nous sommes loin de mettre en pratique dans la vie courante l'idéal qui a marqué la philosophie du XVIIIe siècle.

Les grandes nations construisent leurs arsenaux de guerre, garantie de la paix, mais de fait toutes ces dépenses de guerre — espérons-le — deviendront ferrailles. On a eu la paix de la peur, mais la paix quand même. Pourquoi on ne travaille pas à la paix de la confiance entre les peuples qui permettrait le

développement de tous les peuples? Avec le prix de toutes ces armes on pourrait faire la paix de l'éducation et de la confiance de l'homme dans l'homme dans les continents.

De fait, nous tous, même les nations démocratiques, vivons sous un concept totalitaire: ce sont les armements qui s'imposent et eux seuls empêchent la guerre universelle qui serait aussi la domination d'un seul sur tous les autres. Le totalitarisme parfait.

La paix est indivisible et dans les parlements, dans toutes les commissions, dans l'action de tous les parlementaires, ce doit être la paix entre les hommes que nous devons chercher. La paix, c'est-à-dire, l'égalité de droits entre tous les hommes et dans tous les pays, quel que soit la race, la couleur, la religion.

G. Rodrigues, Portugal (point 6)

Mr. Chairman, Dear Colleagues: In my country, Portugal, like in many other countries, we are strongly upset with the amount of our external debt, which in the last decade suffered a big increase. Our country is facing the world recession and simultaneously trying to manage its economy, its trade balance and to honour their external compromises.

However, we are hearing with accrued frequency some countries proclaiming that the ony way to solve the problems of less developed countries' enormous external debts is purely to cease payments, not paying capital and interest rates.

These proposals which are based on real economic features have actual political motivations and try to achieve clear political aims.

We dont't agree with such a way to solve this problem. Really, in full freedom and according with freemarket economic rules, a continuous flow of funds have been mutuated, at least in theory, for development purposes and also for financing trade balance deficits, that were supposed to be conjunturals.

We can realize why the structural developing goals lied to such important external loans were not achieved: in many cases the funds mutuated were diversed to quite different targets they were supposed to be used; in many cases, too, the loans were not accompanied by the necessary technology transfer and training, bases of the projects sucess.

Bearing in mind these and other reasons for the unsucceassful achievement of the forecasted objectives, we realize that a fair solution for both sides, debtors and creditors, includes the external debt restructuration by bilateral negociations, and the allowance of new financial and technical help, in accordance with the free economy rules, to support real and correct development projects on the debtors countries.

These projects must be carefully chosen, evaluated under their technical, economical and financial worth and closely followed up in order to assure both parts that the money is spent according and for the aims foreseen.

We believe that the problems on developing countries can only be solved with strong efforts to change the framework of their basic industrial structure in order to create actual development, in order to produce wealth, which will be shared, first place, to the one that have produced it directly and in second place to honour the state external liabilities which represent the efforts, the work and the support of citizens of many other countries.

We believe that the external debts shall be honoured with the results of developing actions that before have produced internal benefits.

We realize that a stop payments solution would cause a chain reaction not only on developed countries but also, by the «boomerang effect», on the debtors countries themselves.

That would just endanger all world economic system and at last even democracy and freedom, values on which we strongly believe and shall struggle to maintain forever.

We consider that IPU resolution of Lomé, that takes in account the very interests involved is a good approach to find an acceptable solution to this problem that bother a large part of the world's population. This IPU's 74th meeting is the adequate place to reach a general agreement based on Lomé's resolution.

The Portuguese parliamentaries will contribute to reach acceptable solutions on this matter and will be very glad if, all of us, could find them quickly, preventing more damage on the international economic relationship.

Guido Rodrigues.

Résultats de la session de septembre 1985 de l'Union interparlementaire

Ottawa (Canada), 2–7 septembre 1985

TABLE DES MATIÈRES

A. Cérémonie inaugurale.
B. Participation.
C. 198e session du Comité exécutif.
D. 137e session du Conseil interparlementaire:
1. Ordre du jour.
2. État des membres.
3. Élections et nominations.
4. Rapports d'activités.
5. Programme et budget pour 1986.
6. 75e Conférence interparlementaire.
7. Prochaines réunions interparlementaires.
8. Amendement du Statut et Règlement du personnel.
9. Résultats du Symposium interparlementaire sur le désarmement relatif aux armes classiques.
10. Suites de la résolution relative à l'égalité entre les hommes et les femmes.
11. Droits de l'homme des parlementaires.

E. 74e Conférence interparlementaire:
1. Décisions relatives aux demandes d'inscription de points supplémentaires.
2. Amendement à l'article 22 (*f*) des Statuts.
3. Débats et décisions de la Conférence relatifs aux thèmes d'étude inscrits à son ordre du jour.
4. Élections au Comité exécutif.
5. Commémoration du 40e anniversaire des Nations Unies.

F. Réunions des Commisions:
IIe Commission (Commission pour les questions parlementaires, juridiques et des droits de l'homme).
IIIe Commission (Comission pour les questions économiques, sociales, culturelles et de l'environnement).
IVe Commission (Comission pour les territoires non autonomes et les questions ethniques).

Annexes

I. État des membres de l'Union au 2 septembre 1985.
II. Budget de l'Union pour 1986.

III. Ordre du jour de la 75e Conférence interparlementaire.
IV. Liste des organisations internationales et autres entités invitées à suivre, en qualité d'observateurs, les travaux de la 75e Conférence.
V. Liste des réunions prévues pour la période allant d'octobre 1985 à décembre 1986.
VI. Texte de la résolution du Conseil relative aux résultats du Symposium interparlementaire sur le désarmement relatif aux armes classiques.
VII. Texte de la résolution du Conseil relative aux suites de la résolution relative à l'égalité entre les hommes et les femmes adoptée par la 72e Conférence interparlementaire.
VIII-XI. Votes par appel nominal intervenus lors de l'examen de demandes d'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour de la Conférence.

La contribution des parlements à l'Année internationale de la jeunesse sous l'angle, notamment:

a) Du plein exercice des droits des jeunes à l'éducation, à la formation professionnelle, au travail et à la sécurité sociale;
b) De la promotion des moyens juridiques et autres de lutter contre le trafic international illicite de la drogue, y compris l'élaboration d'une nouvelle convention par la Commission des stupéfiants des Nations Unies (point 4).

XII. Texte de la résolution.

La contribution des parlements en vue de parachever et de consolider l'oeuvre de décolonisation engagée depuis 40 ans par les Nations Unies (point 5):

XIII. Texte de la résolution.
XIV. Vote par appel nominal sur l'amendement proposé par le Groupe du Royaume-Uni visant à ajouter au trente-deuxième paragraphe du préambule les mots: «compte tenu des voeux des habitants de ces îles».
XV. Vote par appel nominal sur l'amendement proposé par M. P. Flynn (Irlande) visant à supprimer les mots «de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord» au paragraphe 33 du dispositif.
XVI. Vote par appel nominal sur la résolution.

La contribution des parlements à la détermination des mesures et actions à entreprendre pour éliminer le fardeau de la dette extérieure qui pèse sur les pays en développement (point 8):

XVII. Texte de la résolution.

Droits de l'homme des parlementaires — résolutions adoptées par le Conseil interparlementaire:

XVIII. Cas de 54 anciens parlementaires chiliens en exil.
XIX. Cas de Mme Abdurachman Sundari, de l'Indonésie.
XX. Cas de M. Abol-Fazl Ghassemi, de l'Iran (République islamique d').
XXI. Cas de M. Yoweri Kyesimira, de l'Ouganda.
XXII. Cas de M. Onesimus Katalikawe, de l'Ouganda.
XXIII. Cas de MM. Mohamed Yusuf Weirah, Ismail Ali Abokor, Omar Arteh Qalib, Omar Haji Mohamed, Warsame Ali Farah, Osman Mohamed Ghelle, Mohamed Aden Sheikh, de la Somalie.
XXIV. Cas de M. Sishayi Nxumalo, du Swaziland.
XXV. Cas de 19 anciens parlementaires en Turquie:

i) MM. Alp Arslan Turkes, Said Somuncuoglu, Agah Oktay Guner, Nevzat Koseoglu, Mehmet Dogan, Turan Kocal, Mehmet Irmak, Cengiz Gokcek, Necati Gultekin et Omer Cakiroglu;
ii) M. Kenan Akman;
iii) MM. Nurettin Yilmaz, Nedim Tarhan et Ismail Hakki Oztorun;
iv) MM. Erol Saracoglu, Metin Tuzun, Mehmet Ali Pestilci, Ertugrul Gunay et Ahmet Yildiz.

XXVI. Cas de MM. Truong Vi Tri, Hoang Xuan Hao, Tran Trung Dung, Ton That Dong, Huynh Van Cao, Nguyen Huu Thoi, Nguyen Tat Thinh, Nhan Minh Trang, Pham Duy Tue et Nguyen Khoa Phuoc, du Viet Nam.
XXVII. Cas de M. Vote Henry Moyo, du Zimbabwe.

A. Cérémonie inaugurale

La 74e Conférence interparlementaire a été inaugurée lors d'une cérémonie qui s'est déroulée au Centre national des Arts le 2 septembre 1985. Au cours de cette cérémonie, ouverte à 10 heures, les délégués ont entendu M. Benno Friesen, président du Groupe interparlementaire canadien, Sir Jonh Page, Président p. i. du Conseil interparlementaire, M. Harvie André, Ministre associé de la Défense nationale, M. John Bosley, président de la Chambre des Communes, M. Guy Charbonneau, président du Sénat, et son Excellence Mme Jeanne Sauvé, gouverneur général du Canada.

Les résumés des discours prononcés à cette ocasion seront publiés dans le *Bulletin interparlementaire* (no IV, 1985).

B. Participation

Les 94 groupes nationaux suivants ont participé aux travaux de la session:

Algérie, Allemagne (République fédéral d'), Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bénin, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gabon, Grèce, Guinée équatoriale, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique allemande, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, URSS, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Les observateurs à la session comprenaient des représentants de l'Organisation des Nations unies — Nations unies, Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Fonds des Nations unies pour les activités en matière de population (FNUAP) —, de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), du Fonds monétaire international (FMI), du Conseil de l'Europe, de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, de la Ligue des États arabes, du Parlement latino-américain, da l'Association parlementaire du Commonwealth, de l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF), de

l'Union interparlementaire arabe, de l'Union des Parlements africains (UPA), de l'Association parlementaire pour la co-opération euro-arabe, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), de la Fédération mondiale des associations pour les Nations unies (FMANU), du Conseil national palestinien et d'INTERPOL.

On a dénombré au total 741 délégués des groupes nationaux (dont 459 membres de parlement) et 40 observateurs.

C. 198e session du Comité éxécutif

Le comité exécutif a tenu la 198ème, session au Centre des Congrès d'Ottawa les 31 août, 1er, 2, 5 et 7 septembre 1985 sous la présidence de Sir John Page (Royaume-Uni), présidente p. i. du Conseil interparlementaire.

Étaient présents: MM. S. Barcs (Hongrie), remplaçant M. I. Darvasi; R. Bitat (Algérie); R. Carpio Castillo (Venezuela); H. Fechner (République démocratique allemande); A. Ghalanos (Chypre); B. R. Jakhar (Inde); S. E. Oh (République de Corée); C. Pepper (États-Unis d'Amérique); H. Sterken (République fédérale d'Allemagne);

Lors de cette session, le Comité exécutif s'est essentiellement consacré à l'examen de questions figurant à l'ordre du jour du Conseil interparlementaire afin de présenter à celui-ci des avis et recommandations (voir section D ci-après).

En outre, le Comité exécutif a examiné les questions et pris les décisions suivantes:

Le Comité exécutif a pris note des effets de la *démission du président du Conseil* et a décidé d'adresser à M. El Sayed (Soudan) un télégrame le remerciant de sa contribution à l'œuvre de l'Union;

Le Comité exécutif a poursuivi sa réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour que la *prééminence et le prestige de l'Union* en tant que première organisation interparlementaire soient sauvegardés; il a rendu tous les membres de l'Union attentifs au danger croissant que constitue la création de nouvelles organisations interparlementaires concurrentes;

Dans de cadre de la coopération avec les Nations unies, le Comité exécutif s'est penché sur les modalités de la cérémonie de *célébration du 40e anniversaire des Nations unies,* organisée durant la 74e Conférence (3 septembre); il a mis au point le programme de sa *visite au siège des Nations unies* les 9 et 10 septembre, lors d'une séance à laquelle il avait convié M. W. Buffum, sous-Secrétaire général des Nations unies pour les affaires politiques et de l'Assemblée général;

Le Comité exécutif a relevé l'importance des *travaux accomplis par le Comité spécial sur les violations des droits de l'homme des parlementaires* et a décidé d'inviter le président de celui-ci, M. G. Van Dam (Pays-Bas), à présenter ces travaux lors de la prochaine session du Comité exécutif;

Le Comité exécutif a procédé aux désignations et nominations suivantes:

Il a désigné, lors de sa seance du 1er septembre, *M. Carpio Castillo (Venezuela) pour siéger au Bureau restreint* de 74e Conférence;

Lors de sa dernière séance, il a désigné *M. Carpio Castillo pour exercer, en cas de besoin,* au cours de l'année à venir, *les fonctions de président du Conseil;*

Le Comité a *reconduit* pour une nouvelle année *le mandat des membres du Comité consultatif d'experts* du Centre international de documentation parlementaire (CIDP), dont la composition est la suivant: MM. B. R. Bhagat (Inde), membre et ancien président de Lok Sabha; G. Gude (États-Unis d'Amérique), directeur du Service de recherche de la Bibliothèque du Congrès; A. Gwizdz (Pologne), directeur de la Bibliothèque de la Diète; J. Owona (Cameroun), chancelier de l'Université de Yaoundé; et, en tant que membre ex officio, M. W. Koops (Pays-Bas), président de l'Association des secrétaires généraux des parlements;

Sur la proposition du groupe suisse, le Comité a reconduit pour 3 ans le mandat de M. P. Messerli, *vérificateur extérieur des comptes;*

Finalement, le Comité exécutif a désigné *M. A. Ghalanos* (Chypre) pour le représenter au sein du *Comité de gestion de la Caisse de prévoyance* en faveur du personnel de l'Union et *M. Y. Oltramare* en tant que membre de celui-ci;

Le Comité exécutif a noté qu'il sera appelé l'an prochain à présenter au Conseil une proposition pour la *nomination d'un secrétaire général* à la suite du départ à la retraite de M. P.-C. Terenzio en décembre 1986; il a arrêté la procédure à suivre en la matière;

Enfin, le Comité a examiné diverses questions concernantes la gestion du personnel. Dans ce contexte, il a approuvé, sur la proposition du Comité de gestion de la *Caisse de prévoyance* en faveur du personnel, des *amendements au règlement* de celle-ci.

D. 137e Session du Conseil interparlementaire

Le Conseil interparlementaire a tenu sa 137e session au Centre des Congrès d'Ottawa, sous la conduite de Sir John Page (Royaume-Uni), présidente p. i. La première séance de cette session a eu lieu le 2 septembre, de 14 heures à 15 h. 45, et la seconde s'est tenue le 7 septembre, de 9 h. 45 à 14 h. 45.

1. Ordre du jour

À l'ouverture de ses travaux, le Conseil a *adopté l'ordre du jour* préparé par le Comité exécutif lors de ses 197e et 198e sessions.

2. État des membres

Sur avis favorable du Comité exécutif, le Conseil a décidé par acclamation de *réadmettre* au sein de l'Union le Groupe du *Pakistan* et *d'admettre* les Grou-